



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



23092219

ale,

DEPOSE AU GREFFE LE

06 JUL. 2023

Grefte

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

DU HAINAUT DIVISION FOURNAI

N° d'entreprise : **0413 349 959**

Nom

(en entier) : **Les Cosennes**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue des Frères Gabreau 31 à 7880 FLOBECQ**

Objet de l'acte : Composition du Conseil d'administration

Extrait de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023 :

"L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de trois ans échéant à l'assemblée générale ordinaire de 2026, les mandats de :

- BRULARD Alain
- LAHOUSSE Jean
- POSKIN Marc

L'assemblée générale acte la démission de BOSTYN Joseph de son mandat d'administrateur.

Au terme de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 2023, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

- BOUDRENGHIEN Guy, domicilié à Rue du Chemin de Fer 4 - 7830 HELLEBECQ, administrateur
- BRULARD Alain, domicilié à Boulevard de la Mer 60 - F-62152 NEUFCHATEL-HARDELLOT, administrateur
- DE DOBBELEER Jan, domicilié à Tiegstraat 9 - 9688 SCHORISSE, administrateur
- DENEE Christian, domicilié Rue des Dominicaines 2/bte24 - 5590 CINEY, administrateur
- HERR Georges, domicilié Rue Belair 26 - L-8217 MAMER, Président
- LAHOUSSE Jean, domicilié Rue des Bleuets 32 - 7000 MONS, administrateur
- LIENARD David, domicilié Rue de la Roche 34 - 7022 MONS, administrateur
- MERTENS Marie, domicilié Beaufaux 2E - 7890 ELLEZELLES, administrateur
- POSKIN Marc, domicilié Rue de Givet 38 - 5500 DINANT, administrateur délégué

Pour extrait conforme

David LIENARD
Administrateur

Marc POSKIN
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/07/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).